



# MODALITÉS DES FORMATIONS

## FORMATION INTRA



### ■ AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT :

Le formateur se déplace sur site, au plus près de vos salariés et bénévoles.

### ■ ADAPTÉES À VOS BESOINS

Nous pouvons construire ensemble des projets de formation sur-mesure !

**Pour chaque demande, une proposition de contenu avec des modalités de réalisation et un devis vous est transmise.**

Le tarif d'une formation INTRA dépend du thème, du formateur et du nombre de journées de formation prévues. À partir de 1 200 € net de taxe par jour, suivant les formations et la méthode appliquée. Des frais peuvent s'appliquer si une ingénierie de formation spécifique est à construire.

*Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont facturés en sus, sur la base du barème fiscal dans la limite de 5CV. Les frais de repas du formateur sont facturés au réel pour les formations d'une journée entière, dans la limite des barèmes appliqués par l'OPCO. Les remboursements de frais de train s'effectuent sur la base de la seconde classe.*

## ACCESSIBILITÉ



Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Pays de la Loire a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contactez la référente handicap de l'organisme de formation de l'URIOPSS :

Amélie Renard, [a.renard@uriopss-pdl.fr](mailto:a.renard@uriopss-pdl.fr)

Le cas échéant, l'URIOPSS Pays de la Loire s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

## FORMATION INTER

Ces formations regroupent des salariés de divers établissements ou services pour une même action de formation, dispensées au sein des locaux de l'URIOPSS Pays de la Loire à Nantes ou dans un autre lieu proche.

Le coût pédagogique de la formation en INTER est fixé sur la base d'un tarif par personne et par jour de formation :

**Adhérent : 310 € net de taxe**

**Non adhérent : 480 € net de taxe**

Toutes les formations sont ouvertes aux administrateurs, un tarif préférentiel de 130 € net de taxe/jour s'applique pour les bénévoles des associations adhérentes à l'URIOPSS.

**Les adhérents d'un même territoire peuvent mutualiser des actions de formation et bénéficier de nos services au tarif préférentiel INTRA.**

L'Uriopss ne prend pas en charge les repas et les frais de transports des participants.

Tarifs valables au 1<sup>er</sup> janvier 2025, susceptibles d'être modifiés après le 31/12/2025.



## PRISE EN CHARGE

Les formations organisées par l'URIOPSS Pays de la Loire peuvent être prises en charge par les Opérateurs de Compétences : OPCO Santé (Unifaf), OPCO Cohésion sociale (Uniformation) ou autres. Il vous appartient de faire une demande de prise en charge auprès de votre OPCO afin d'obtenir un remboursement.



**Pour plus d'informations, CONTACTEZ-NOUS !**

[m.capoulade@uriopss-pdl.fr](mailto:m.capoulade@uriopss-pdl.fr)

**02 51 84 50 10**



# CONDITIONS GÉNÉRALES

N° de déclaration: 52.44.00691.44 - N° de SIRET : 788 354 199 000 36

## INSCRIPTION

Vos inscriptions doivent nous parvenir dès que possible et au plus tard 2 semaines avant le début du stage, à l'aide du bulletin d'inscription à nous adresser dûment complété.

## CONVENTION DE FORMATION

Avant le début de la formation, nous adressons à l'association, à l'établissement ou au service :

- à destination de l'employeur : la convention de formation, à nous retourner signée avant le début du stage pour valider l'inscription.
- à destination du stagiaire : une convocation précisant notamment le lieu, les horaires avec le programme de la formation et le règlement intérieur, un questionnaire pré-formation.

## FACTURATION

Le règlement sera à effectuer à réception de la facture adressée par l'URIOPSS Pays de la Loire à l'issue de la formation.

Tout stage commencé est dû.

## ÉVALUATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE FORMATION

- Un questionnaire de satisfaction de l'action de formation sera à remplir par le stagiaire et à remettre à l'intervenant en fin de formation.
- Une attestation de présence et de formation, sera établie pour chaque stagiaire au terme de la formation, mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action, selon la feuille d'émargement signée par les participants. L'employeur recevra également un certificat de réalisation pour l'ensemble des stagiaires.



## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

02 51 84 50 10 OU SUR [WWW.URIOPSS-PDL.FR/Formations](http://WWW.URIOPSS-PDL.FR/Formations)

Mathilde CAPOULADE : 07 48 92 41 71 [m.capoulade@uriopss-pdl.fr](mailto:m.capoulade@uriopss-pdl.fr)

URIOPSS PAYS DE LA LOIRE - 4 rue Arsène Leloup - 44100 Nantes

## ANNULATION

### ■ Du fait de l'URIOPSS :

Le déroulement effectif d'un stage est soumis à un nombre minimum de participants : l'URIOPSS se réserve le droit d'annuler ou reporter un stage jusqu'à une semaine avant la date programmée.

### ■ Du fait du stagiaire :

Sauf mention spécifique dans la convention de formation, toute annulation doit nous parvenir par écrit au moins 15 jours avant le début du stage. Au-delà de ce délai, des frais seront facturés jusqu'à 50 % du coût pédagogique de la formation, correspondant aux engagements financiers pris pour assurer la formation.

Dans le cas d'une annulation dans les 7 jours avant le stage, la totalité du coût sera facturée.

En cas de force majeure (maladie ou autre motif avec justificatif) un remboursement partiel pourra être envisagé.

## MENTION RGPD

Notre organisme de formation s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ du secret professionnel auquel il est tenu, les informations de toutes natures relatives aux activités, à l'organisation et au personnel des acteurs associatifs, que l'exécution de sa mission l'amènerait à connaître.

Conformément au RGPD, nos adhérents et toute personne formée, disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter l'URIOPSS Pays de la Loire par mail : [contact@uriopss-pdl.fr](mailto:contact@uriopss-pdl.fr)